

## PROCÈS VERBAL DE DESCRIPTION

SECOND  
ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE PREMIER AVRIL.

**A la requête du :**

CREDIT LYONNAIS, dont le siège social est à LYON (Rhône), 18, rue de la République, représenté par son Directeur Général, pour lequel domicile est élu au Cabinet de Maître Serge TACNET, Avocat au Barreau du Val de Marne, domicilié 60, rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY-SUR-MARNE (Val de Marne)

Agissant en vertu de :

Un acte reçu par Maître Michel MARION, Notaire à BILLOM, le 30 janvier 2008, contenant prêt par le Crédit Lyonnais ;

Un commandement aux fins de saisie immobilière ayant été délivré par acte de mon ministère en date du 14 mars 2016.

***Je, Arnaud MARTINEZ, Huissier de Justice Associé près le Tribunal de Grande Instance de CRÉTEIL, y résidant 60, rue Jean-Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE (Val de Marne), soussigné,***

Me suis transporté ce jour au PERREUX-SUR-MARNE (Val de Marne), 230-236, avenue du Général de Gaulle, où étant à 9 heures, assisté d'un expert chargé de procéder aux métrés et aux divers diagnostics nécessaires à la mise en vente des biens, à l'effet de procéder à la description des biens et droits immobiliers sis à cette adresse et consistant en :

- Lot n° 59 : dans le bâtiment B, un appartement au rez-de-chaussée ;
- Lot n° 63 : dans le bâtiment B, une chambre au rez-de-chaussée ;
- Lot n° 131, dans le bâtiment B au sous-sol, une cave.

appartenant à Monsieur DE JESUS RAMALHO et Madame BOUAZZA Nourra.

A l'adresse indiquée, il existe un immeuble d'habitation.

Je me transporte dans le bâtiment B, au rez-de-chaussée, porte à droite de l'ascenseur.

Sur place j'ai rencontré Madame BEN ZAIDA Yousra, à qui j'ai décliné mes nom, qualité et l'objet de ma mission, cette dernière m'ayant donné son autorisation pour instrumenter, j'ai procédé en sa présence aux constatations suivantes.

Madame BEN ZAIDA me déclare qu'elle occupe les lieux en vertu d'un bail meublé en date du 1<sup>er</sup> août 2014, d'une durée d'un an et qui s'est reconduit depuis lors.

A la lecture de ce bail, je constate que le loyer est de 850,00 €uros plus 150,00 €uros de charges.

J'ai alors procédé à la description des lieux. Je constate tout d'abord que les lots 59 et 63 semblent avoir été réunis.

Les lieux se composent de :

Une entrée dont le sol est carrelé, équipée de placards.

Dans l'entrée porte droite, un cabinet d'aisances intérieur dont le sol est en parquet flottant, équipé d'une cuvette anglaise avec effet d'eau.

Dans l'entrée à droite, une salle de séjour dont le sol est recouvert de linoléum, équipée de placards et qui prend jour par une fenêtre et une porte-fenêtre donnant sur un balcon.

Attenante à la salle de séjour, une cuisine dont le sol est carrelé, équipée d'un évier et qui prend jour par une fenêtre.

Attenante à la salle de séjour, une chambre à coucher dont le sol est recouvert de linoléum, qui prend jour par une fenêtre.

Attenante à la chambre à coucher, une salle de bains dont le sol est en parquet flottant, équipée d'un meuble vasque et d'une baignoire.

Les lieux sont en état d'usage.

J'ai par ailleurs appris que le syndic de la copropriété était le Cabinet CYTIA au PERREUX-SUR-MARNE, 102, avenue du Général de Gaulle.


Durant mes opérations, il a été procédé aux divers diagnostics et métrés nécessaires à la mise en vente des biens.

*Des photographies ont été prises qui seront certifiées conformes par moi et annexées à mon procès-verbal de constat.*

**TELLES SONT MES CONSTATATIONS.**

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**

17  
Arnaud MARTINEZ





**locateur habitation**  
**non subventionné**

**KIT "Meuble"**

**Contrat de location de locaux vacants meublés**  
 exclusivement à usage d'habitation personnel, sans autre "TIJOUK"

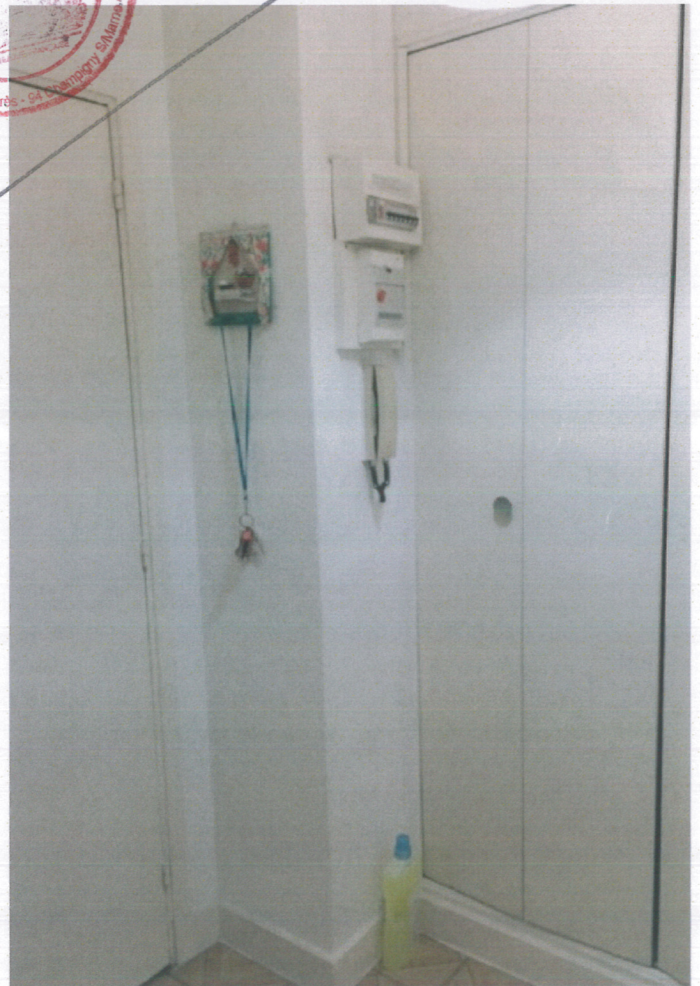
Le présent contrat est conclu entre le locataire et le propriétaire.  
 Le locataire s'engage à payer le loyer et les charges.  
 Le propriétaire s'engage à fournir les locaux en bon état.  
 Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois.  
 Le contrat est renouvelé tacitement pour une durée de 12 mois.  
 Le locataire est responsable de l'état des locaux.  
 Le locataire est responsable des dégradations.  
 Le locataire est responsable des impayés.  
 Le locataire est responsable des loyers.  
 Le locataire est responsable des charges.  
 Le locataire est responsable des taxes.  
 Le locataire est responsable des autres dépenses.  
 Le locataire est responsable des autres obligations.  
 Le locataire est responsable des autres engagements.  
 Le locataire est responsable des autres obligations.  
 Le locataire est responsable des autres engagements.

**COMPARAISON ET DÉCLARATION DES LOCAUX LOUÉS**

DESCRIPTION	ÉTAT	REMARQUES
Plancher	bon	
Murs	bon	
Cloisons	bon	
Plafond	bon	
Portes	bon	
Fenêtres	bon	
Sanitaires	bon	
Éclairage	bon	
Chauffage	bon	
Équipements	bon	
Autres	bon	

**CONSIGNES, DÉCLARATION ET DÉSIGNATION DES LOCAUX LOUÉS**

Le présent contrat est conclu entre le locataire et le propriétaire.  
 Le locataire s'engage à payer le loyer et les charges.  
 Le propriétaire s'engage à fournir les locaux en bon état.  
 Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois.  
 Le contrat est renouvelé tacitement pour une durée de 12 mois.  
 Le locataire est responsable de l'état des locaux.  
 Le locataire est responsable des dégradations.  
 Le locataire est responsable des impayés.  
 Le locataire est responsable des loyers.  
 Le locataire est responsable des charges.  
 Le locataire est responsable des taxes.  
 Le locataire est responsable des autres dépenses.  
 Le locataire est responsable des autres obligations.  
 Le locataire est responsable des autres engagements.  
 Le locataire est responsable des autres obligations.  
 Le locataire est responsable des autres engagements.



ONF... MEZ-H...  
 100 Jaurès - St...  
 ...



SC - SCOP - SOCIÉTÉ SCOPISÉE en France  
L'AZ - Huissiers de Justice Associés - Numéro de 1020000934

230 / 236 Résidence Palmier  
 06 97 50 00 00  
 100, rue de la République  
 92000 NANTERRE

PROCESSION	OBJET	DATE DE LA PROCÉSSION	STATUT	LESIENNE	LESIENNE	LESIENNE	LESIENNE
1 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	2 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	3 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	4 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	5 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	6 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	7 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	8 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT
1 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	2 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	3 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	4 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	5 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	6 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	7 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	8 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT
1 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	2 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	3 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	4 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	5 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	6 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	7 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	8 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT
1 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	2 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	3 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	4 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	5 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	6 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	7 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT	8 - ÉLÉMENT DE L'ÉTAT

Les présentes constatations ont été établies en vertu des pouvoirs que vous m'avez conférés par votre acte de mandat en date du 10/02/2011. Je vous prie d'en agréer l'attestation.

Le présent constat a été établi en vertu des pouvoirs que vous m'avez conférés par votre acte de mandat en date du 10/02/2011. Je vous prie d'en agréer l'attestation.

Fait à Nanterre, le 10/02/2011.

H. AZ

H. AZ

**CONDITIONS PARTICULIÈRES**



Annexé à mon procès-verbal de constat  
en date du 19<sup>e</sup> Août 2018